

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =  
Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 30 (1980)

**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Reims et les Rémois aux XIIe et XIVe siècles [Pierre Desportes]

**Autor:** Tribolet, Maurice de

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ver Schriften, sowohl der Gotica als auch der Humanistica. Kalligraphische Manuskripte sind rar, hier dann Textura formata, gotische und ältere Imitationsschriften, und andere. Viele dieser Schriften sind schon stark individuell gefärbt und eignen sich daher weniger für Vergleiche. Für Paläographen und Philologen, bzw. Handschriftenforscher, stellen die bisher erschienenen österreichischen Katalogbände ein sehr wertvolles Werk dar, besonders da es auch für die angrenzende slawische Welt (Polen und die Tschechoslowakei), in welcher in «abendländischem Stil» geschrieben wurde, wertvolles Vergleichsmaterial bietet. Was die neuzeitliche Schriftentwicklung betrifft, ist in dieser Beziehung das von Jaroslav Kaspar veröffentlichte Werk «Úvod do novověké latinské paleografie...» (Prag, 1973) wertvoll.

Eine grossformatige und grosszügig ausgestattete Paperback-Reihe beginnt der Münchner Prestel-Verlag mit den «Grossen Handschriften der Welt». Den Ausgangspunkt bildet die karolingische Buchmalerei, die ja Ende des 8. Jahrhunderts (781–783) mit den unvergesslichen Schöpfungen der Hofschule (Godescalc-Evangelistar, Krönungsevangeliar usw.) beginnt und bis Ende des 9. Jahrhunderts reicht, im Gegensatz zur karolingischen Schrift, die bekanntlich mancherorts bis ins 12. Jahrhundert dauert. Mit sicheren Zügen skizziert Florentine Mutherich, was diese Epoche künstlerisch und kunsthistorisch bedeutet. Sie entwirft ein packendes Bild der Entwicklung, von den grossen Zentren Hofschule, Reims, Tours, Metz. 48 Farbtafeln, auf denen die grossartigen Initialen, Titelblätter, Miniaturen in ihrer unerhörten Pracht vorbildlich reproduziert sind, bereiten dem Betrachter einen seltenen ästhetischen Genuss. Durch Joachim Gaehde wird jedes einzelne Bild kunsthistorisch analysiert. Von Handschriften, die sich heute in der Schweiz befinden und abgebildet sind, seien zu erwähnen der Berner Prudentius (aus der Reichenau [?]), der Berner Physiologus (Reims), und das Psalterium Aureum von St. Gallen.

*Finkenberg*

*A. Bruckner*

PIERRE DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris. Ed. A. et J. Picard, 1979. 743 p., graphiques, ill. et cartes.

Depuis la parution de la thèse du professeur Schneider parue en 1950, et consacrée à la ville de Metz, on peut dire que l'est de la France n'a point cessé de retenir l'attention des historiens français: de la Franche-Comté à la Lorraine, l'est de la France s'est recouvert d'un dense réseau de thèses, toutes excellentes, et qui nous permettent de mieux saisir l'originalité de cette frange occidentale de l'Empire, longtemps ignorée de l'historiographie française. Cette région ne coïncide du reste pas exactement avec l'espace burgundo-médian; elle correspond plutôt à une zone avancée de l'influence de l'Empire, convoitée par la monarchie française et les empereurs. Cet espace géographique et historique contient aussi des coutumes originales qui lui sont propres, nous pensons aux conditions des personnes, et qui se retrouvent dans l'actuel canton de Neuchâtel. Ainsi la vieille notion de terre d'Empire ne serait pas uniquement une fiction historique et juridique à l'usage des étudiants en histoire.

La très belle thèse de Pierre Desportes procède donc directement de ces différentes traditions, et c'est rendre hommage à son travail que de le souligner ici; regrettons simplement que les nécessités présentes ne nous permettent pas de rendre compte plus longuement de cet ouvrage fondamental. Nous nous bornerons donc à en souligner les temps forts et les aspects qui nous ont paru les plus intéressants.

Le passé prestigieux de la ville de Reims est bien connu, ainsi que la place primordiale de l'Eglise dans la ville (p. 55). Cette constante se retrouve tout au long de la

période étudiée, qui s'étend en fait de la fin du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle: vers 1340, Reims a encore des «allures de chef-lieu de principauté ecclésiastique» (p. 535).

Cette simple constatation nous donne la clef de l'histoire rémoise et on devine aisément que les bourgeois se heurteront constamment au pouvoir de l'archevêque, seigneur dominant dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (p. 91), et ce jusqu'aux désastres de la Guerre de Cent Ans.

C'est à l'occasion de ces conflits que les bourgeois rémois prendront l'habitude d'avoir recours à l'arbitrage du roi de France, et c'est par ce moyen que Reims se glissera dans le groupe des bonnes villes du roi. C'est constater du même coup l'importance des fortifications pour une ville telle que Reims: n'est vraiment bourgeois «que celui qui contribue aux dépenses de la communauté» (p. 199). Ces tâches précises auront un effet unificateur sur les bourgeois de Reims qui obtiendront le droit de s'imposer pour la défense de leur cité: le contrôle des fonds ainsi prélevés appartiendra aux Elus qui constituent aussi le Conseil de la Ville (p. 561-570). Reims est une bonne ville et en même temps une place forte au service de la monarchie (p. 524-525). Cet aspect défensif de la cité n'est évidemment pas propre à la seule ville de Reims: il se retrouve à Genève dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et la *communitas burgensium* de Neuchâtel, en 1214, n'est qu'une association destinée à assurer la défense de la ville sous la haute surveillance du seigneur. Ce trait de mentalité s'explique aisément dans la mesure où les associations défensives tendent avant tout à assurer la paix nécessaire à la prospérité économique des villes. Quant au rôle d'arbitre joué par le roi de France, il mérite d'être souligné ici; il présente de grandes analogies avec celui de Berne en Suisse romande dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Mais on n'oubliera pas que les Rémois menaient une politique qui devait leur être éminemment profitable. Ils avaient pour but de se soustraire à la seigneurie pesante de l'archevêque de Reims qui, jusqu'en 1340, leur contesta le droit d'avoir un sceau (p. 511). Mais les bourgeois ont cependant le droit d'élire les échevins qui sont autonomes par rapport au pouvoir seigneurial, et ce dès la «Willemine» accordée à la cité en 1182 (p. 83-86); ils ne sont pas simplement des représentants des bourgeois, car ils doivent avant tout rendre de bons jugements et garder les droits de leur seigneur. Leur rôle judiciaire est leur raison d'être, et c'est par eux que les bourgeois sont jugés. En résumé, les échevins sont des juges, dont la fonction devait être comparable à celle des prudhommes que l'on trouve à Neuchâtel dès le début du XV<sup>e</sup> siècle (p. 494-509).

Disons aussi que les pages consacrées à la finance rémoise et aux investissements immobiliers des bourgeois rémois sont particulièrement bienvenues: l'auteur est aussi bon juriste qu'économiste averti et déjoue avec habileté les pièges tendus par les baux à rentes et les constitutions de rentes (p. 116-125). Pour se limiter à «l'immobilier», on peut se demander si le «surcens» rémois (p. 119-121), droit réel assis sur un immeuble, ne peut être rapproché du «cens bourgeois» (*census burgensium*) neuchâtelois, mentionné dès 1386, l'adjectif «bourgeois» étant destiné à bien le distinguer du cens seigneurial, reconnaissant de la directe seigneuriale?

La finance champenoise est fortement implantée en Champagne méridionale et se spécialise dans les prêts et les rentes à vie (p. 125-131).

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce solide ouvrage, très suggestif. Soulignons encore que la ville de Reims tire sa richesse de l'arrière-pays (p. 397), et que le vin est un des principaux ressorts de l'économie rémoise. On n'oubliera pas non plus le paragraphe (p. 261-268) consacré à la coutume de Reims et aux patrimoines familiaux, ni celui consacré aux francs-sergents des chanoines qui sont des bourgeois mis à la disposition du chapitre pour une durée indéterminée et qui les assistent dans la gestion de leurs biens (p. 223-227): le mot se retrouve ailleurs, et en particulier dans le Val-de-Travers, dès le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Les grandes thèses françaises sont généralement considérées comme des modèles de méthode dont il convient de s'inspirer, mais qui, généralement, n'apportent pas de réponse à des problèmes spécifiquement suisses: les belles thèses de Roland Fiétier et de Pierre Desportes pallient cette lacune, pour le pays de Neuchâtel, tout au moins!

*Neuchâtel*

*Maurice de Tribolet*

JEAN NICOLAS, *La Savoie au XVIIIe siècle. Noblesse et bourgeoisie*. Tome I: *Situations. Au temps de Victor-Amédée II*. Tome II: *Inflexions. Au siècle des Lumières*. Paris, Maloine, 1978. 2 vol., 1244 p., ill., cartes.

La Savoie de Jean Nicolas s'inscrit indubitablement dans la lignée des grandes thèses françaises d'histoire régionale. Histoire dont la vocation est d'être globalisante, même si dans le cas présent, le regard se porte sur une élite représentant à peine 10% de la population. L'analyse savante et nuancée des groupes émergents que constituent la noblesse et la roture aisée permet en effet à Jean Nicolas de faire revivre tout un siècle de vie provinciale. Ouvrage intelligent, éloquent et, ce qui ne gâte rien, magnifiquement présenté et illustré. Il s'agit sans conteste d'un livre décisif sur la Savoie; et, au-delà, d'une étude pénétrante de la Société d'Ancien Régime où l'auteur, ainsi qu'il l'indique dans son introduction, s'efforce de répondre à la question fondamentale posée par P. Vilar: comment devenait-on pauvre ou riche, comment jouaient les mécanismes de l'accumulation et de la paupérisation?

Une telle option impliquait nécessairement la mise en œuvre de données de tous ordres, aussi bien conjoncturelles qu'institutionnelles ou événementielles et la richesse documentaire de l'ouvrage n'est pas le moindre de ses intérêts. Mais ce qui m'a le plus frappé dans ce livre entièrement consacré aux élites, à la dualité entre la noblesse et la bourgeoisie, c'est à quel point les masses rurales sont présentes, non seulement lorsqu'elles sont évoquées dans leurs rapports de dépendance ou d'affrontement avec le monde des possédants mais, de façon constante, comme en négatif, dans tout ce qui les différencie d'une notabilité profondément consciente de son altérité.

Le plan choisi est classique. Deux parties, l'une statique et descriptive couvre à peu près le règne de Victor-Amédée II (1680-1730) et dresse le tableau de la noblesse et de la bourgeoisie aisée. L'autre, dynamique, enregistre les changements survenus au cours du siècle sous l'influence des facteurs externes et internes.

A l'entrée du siècle, la noblesse, composée pour moitié de familles d'ancienne extraction (antérieures à 1500) et de noblesse récente (entre la fin du XVIe et le milieu du XVIIe siècle), représente tout juste 1% de la population. Forte dans le bas pays, peu représentée dans la partie montagneuse, elle cumule le prestige seigneurial, les revenus du fief, la propriété foncière (17% des terres appropriées), les charges honorifiques les plus lucratives. A ses côtés, la roture aisée fait encore modeste figure. Pour situer le seuil de la notabilité, Jean Nicolas combine deux variables: le niveau de richesse exprimé par les dots enregistrées devant notaire et les titres ou les avant-noms interprétés comme critère d'honorabilité. Avec un seuil d'aisance fixé à 500 livres de dot pour la femme, ce qui est bas par rapport à la France, la bourgeoisie des notables, fortement imprégnée d'hommes de loi (il y a peu de médecins et peu de marchands) mais constituée en majorité de propriétaires-rentiers, représente 7-8% de la population du duché et possède 1/5e des terres.